



La Communauté d'Agglomération Royan Atlantique c'est

1 territoire
34 communes
81 000 habitants
 Une enveloppe de **1,7 million d'euros** de FEADER

Programme de l'Union Européenne soutenu par le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER)



Service LEADER
 « Royan Atlantique »

Aline BINI
 Tél : 05 46 39 64 34 ou
 07 84 43 59 47
 Mail : leader@agglo-royan.fr
 Pour plus d'infos :
 ↘ www.agglo-royan.fr



Création : Laurent Pnaud, Photos : Antoine Bigot, Franck Prévot, Jean-Paul Renaudie / Ballotide, CARA 2016.

LEADER

Mon projet

avec l'Europe

- pour qui ?
- pour quoi ?
- comment ?

Service des études prospectives & politiques contractuelles

« Rééquilibrer le lien littoral-rural pour une meilleure complémentarité et attractivité du territoire »



L'Europe s'engage sur le territoire de l'Agglomération Royan Atlantique

LEADER*, C'est quoi ?

Un outil de développement local :

- au service des territoires ruraux ;
- destiné à soutenir des initiatives locales ;
- qui contribue à renforcer l'attractivité d'un territoire en s'appuyant sur ses atouts.

** liaisons entre actions de développement de l'économie rurale*

Vous êtes une collectivité ? Une association ? Une entreprise ? Un exploitant agricole ?

Vous avez un projet et besoin d'un soutien financier pour le mettre en œuvre ?

Vous pouvez solliciter l'aide du programme LEADER.



VOUS AVEZ UN PROJET

Pour qui ?

Communes, syndicats mixtes, établissements publics, chambres consulaires, associations, exploitants agricoles, entreprises,..., le programme LEADER s'adresse aussi bien à des porteurs de projets publics que privés.

Pour quels projets ?

Études, travaux, projets d'investissements, animations culturelles, formation, signalétique... LEADER soutient les projets qui s'inscrivent dans la stratégie de développement élaborée et mise en œuvre localement.

Sous quelles conditions ?

Le projet, pour être éligible au programme, doit :

- s'inscrire dans la stratégie du Groupe d'Action Locale (GAL) ;
- se situer sur le territoire de l'Agglomération Royan Atlantique ;
- disposer de cofinancements publics (État, Région, Département, Commune,...).

Par ailleurs, le projet ne doit pas connaître de commencement d'exécution avant le dépôt de la demande.

Avec quelle stratégie ?

Trois grands objectifs :

- favoriser le développement de l'économie productive locale agricole ;
- valoriser et accroître l'attractivité économique et résidentielle du territoire ;
- repenser l'offre touristique dans une logique de complémentarité entre les espaces ruraux et littoraux.

Qui sélectionne les projets ?

Un comité de programmation, composé d'acteurs publics et privés du territoire, s'assure de la mise en œuvre du programme. Il se réunit plusieurs fois par an et sélectionne les projets qui pourront bénéficier d'un financement LEADER.

Comment en bénéficier ?

L'équipe technique LEADER vous accompagne dans le montage de votre projet, la constitution de votre dossier de demande de subvention et le suivi de votre demande.

De nombreux projets peuvent bénéficier du soutien du programme LEADER.

N'hésitez pas à nous contacter.